ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2ème

2ème COLLEGE

PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES DE RECENSEMENT ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS PAR LA COMMISSION ELECTORALE

L'an deux mille vingt, le 06 février à 18 heures,

Le président du Conseil d'Administration

Caisse de Mutualité Sociale Agricole de

Ou son représentant

Mme ou

Qualité

a procédé aux opérations d'émargement et de dépouillement des votes conformément à l'article R.723-63 du CRPM,

La commission électorale composée, conformément aux dispositions de l'article R.723-44 du CRPM et en application de l'Arrêté Préfectoral du :

de :

Mme ou M.	LOUBET Jérémie
Préfet de Région, Président	
ou Mme ou M.	
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, son représentant	

Mmes, MM. les membres

TITULAIRES Salariés	SUPPLEANTS Salariés
DEFAIE ETIENNE	

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2ème

TITULAIRES Non - Salariés	SUPPLEANTS Non - Salariés
Gaut Nathalie	
Robin Marie	
Touzalin Rémi	

A procédé au recensement des votes et à la proclamation des résultats conformément aux articles L.66 du code électoral, R.723-44 et R.723-72 à R.723-78 du CRPM :

RESULTATS DES EMARGEMENTS POUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT		
Nombre d'électeurs inscrits	I	12171
Nombre de votants constatés par les émargements du vote par correspondance (VPC)	VC	1783
Nombre de votants constatés par les émargements du vote électronique	VI	1079
Nombre de votants total	V=VC+VI	2862
TAUX DE PARTICIPATION	V/I*100	23.51

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	01 - CHASSENEUIL-DU-POITOU - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC01COL2CAN00001
Nom du ou des cantons	CHASSENEUIL-DU-POITOU
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	591
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	81
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	81
Emargements issus du vote électronique	Vi	103
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	184
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	31.1336717428088

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	81

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	81

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	01 - CHASSENEUIL-DU-POITOU - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	2
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	7
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	9
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	10

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	174

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	01 - CHASSENEUIL-DU-POITOU - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	88	voix	-	58.0		=		30.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	44	voix	-	0.0		=		44.0
La liste	CGT	a obtenu	42	voix	-	0.0		=		42.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	01 - CHASSENEUIL-DU-POITOU - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	88
CFE-CGC	44
CGT	42
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	174

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	174
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	58.0

La liste	CFDT	a obtenu	88	voix qui divisées par le QE de	58.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	44	voix qui divisées par le QE de	58.0	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	42	voix qui divisées par le QE de	58.0	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	01 - CHASSENEUIL-DU-POITOU - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 01 - CHASSENEUIL-DU-POITOU - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
DEMARCONNAY - JACKY	Vote pour CFDT
PIERRE-EUGENE - CHRISTIANE	Vote pour CFE-CGC
RENAUD - LAURENT	Vote pour CGT

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	02 - CHATELLERAULT-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC02COL2CAN00002
Nom du ou des cantons	CHATELLERAULT-1
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	515
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	84
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	84
Emargements issus du vote électronique	Vi	39
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	123
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	23.883495145631066

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	1
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	3
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	4
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	80

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	80

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	02 - CHATELLERAULT-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	2
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	2
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	2
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	2
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	6

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	113

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	02 - CHATELLERAULT-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	57
CGT	31
CFE-CGC	25
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	113

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	113
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	37.666666666666664

La liste	CFDT	a obtenu	57	voix qui divisées par le QE de	37.666666666666664	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	31	voix qui divisées par le QE de	37.666666666666664	donnent donc	0	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	25	voix qui divisées par le QE de	37.666666666666664	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	02 - CHATELLERAULT-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	57	voix	-	37.666666666666664		=		19.333333333333336
La liste	CGT	a obtenu	31	voix	-	0.0		=		31.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	25	voix	-	0.0		=		25.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	1	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	02 - CHATELLERAULT-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 02 - CHATELLERAULT-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
GIRAUDEAU - JOSETTE	Vote pour CFDT
JEANNOT - JEAN-MARIE	Vote pour CFE-CGC
SANDILLON - DONATIEN	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	03 - CHATELLERAULT-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC03COL2CAN00003
Nom du ou des cantons	CHATELLERAULT-2
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	718
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	122
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	122
Emargements issus du vote électronique	Vi	38
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	160
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	22.284122562674096

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	1
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	3
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	4
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	118

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	118

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	03 - CHATELLERAULT-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	1
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	1
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	2
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	2
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	5

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	151

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	03 - CHATELLERAULT-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	65
CGT	46
CFE-CGC	40
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	151

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	151
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	50.333333333333336

La liste	CFDT	a obtenu	65	voix qui divisées par le QE de	50.333333333333336	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	46	voix qui divisées par le QE de	50.333333333333336	donnent donc	0	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	40	voix qui divisées par le QE de	50.333333333333336	donnent donc	0	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	03 - CHATELLERAULT-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	65	voix	-	50.333333333333336		=		14.666666666666664
La liste	CGT	a obtenu	46	voix	-	0.0		=		46.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	40	voix	-	0.0		=		40.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	03 - CHATELLERAULT-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 03 - CHATELLERAULT-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
ARNAULT - MARIE-CLAIRE	Vote pour CFDT
CUPERTINO - SARAH	Vote pour CFE-CGC
DAGNIAUX - HERVE	Vote pour CGT

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	04 - CHATELLERAULT-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC04COL2CAN00004
Nom du ou des cantons	CHATELLERAULT-3
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	I	389
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	80
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	1
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	79
Emargements issus du vote électronique	Vi	26
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	105
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	26.99228791773779

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	3
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	3
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	76

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	76

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	04 - CHATELLERAULT-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	3
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	0
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	3

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	99

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	04 - CHATELLERAULT-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	47
CFE-CGC	34
CGT	18
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	99

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	99
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	33.0

La liste	CFDT	a obtenu	47	voix qui divisées par le QE de	33.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	34	voix qui divisées par le QE de	33.0	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	18	voix qui divisées par le QE de	33.0	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	04 - CHATELLERAULT-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	47	voix	-	33.0		=		14.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	34	voix	-	33.0		=		1.0
La liste	CGT	a obtenu	18	voix	-	0.0		=		18.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	04 - CHATELLERAULT-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 04 - CHATELLERAULT-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
TRUFFANDIER - PASCAL	Vote pour CFDT
POIRIER - BRIGITTE	Vote pour CFE-CGC
GUERIN - BRIGITTE	Vote pour CGT

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	05 - CHAUVIGNY - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC05COL2CAN00005
Nom du ou des cantons	CHAUVIGNY
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	652
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	94
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	94
Emargements issus du vote électronique	Vi	45
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	139
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	21.319018404907975

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	93

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	93

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	05 - CHAUVIGNY - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	1
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	2
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	6
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	8
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	9

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	129

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	05 - CHAUVIGNY - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	43
CFE-CGC	43
CGT	43
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	129

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	129
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	43.0

La liste	CFDT	a obtenu	43	voix qui divisées par le QE de	43.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	43	voix qui divisées par le QE de	43.0	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	43	voix qui divisées par le QE de	43.0	donnent donc	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	05 - CHAUVIGNY - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	3	sièges
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	0	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	43	voix	-	0		=		0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	43	voix	-	0		=		0
La liste	CGT	a obtenu	43	voix	-	0		=		0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	05 - CHAUVIGNY - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 05 - CHAUVIGNY - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
PETIT - CHANTAL	Vote pour CFDT
RADUREAU - BERNARD	Vote pour CFE-CGC
LEBEAU - ALAIN	Vote pour CGT

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	06 - CIVRAY - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC06COL2CAN00006
Nom du ou des cantons	CIVRAY
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	1123
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	184
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	1
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	183
Emargements issus du vote électronique	Vi	69
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	252
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	22.439893143365982

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	2
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	2
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	181

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	181

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	06 - CIVRAY - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	2
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	6
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	7
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	10

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	240

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	06 - CIVRAY - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CGT	104
CFDT	91
CFE-CGC	45
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	240

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	240
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	80.0

La liste	CGT	a obtenu	104	voix qui divisées par le QE de	80.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFDT	a obtenu	91	voix qui divisées par le QE de	80.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	45	voix qui divisées par le QE de	80.0	donnent donc	0	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	06 - CIVRAY - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CGT	a obtenu	104	voix	-	80.0		=		24.0
La liste	CFDT	a obtenu	91	voix	-	80.0		=		11.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	45	voix	-	0.0		=		45.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CGT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CGT	a obtenu	1	siège
La liste	CFDT	a obtenu	1	siège

ELECTIONS MSA
VOTER C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	06 - CIVRAY - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 06 - CIVRAY - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
POIRAUD - JEAN-FRANCOIS	Vote pour CFDT
FRANCOIS - BERNARD	Vote pour CFE-CGC
MORISSET - BRIGITTE-YVETTE	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	07 - JAUNAY-CLAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC07COL2CAN00007
Nom du ou des cantons	JAUNAY-CLAN
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	I	495
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	59
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	59
Emargements issus du vote électronique	Vi	63
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	122
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	24.646464646464647

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	59

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	59

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	07 - JAUNAY-CLAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	2
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	3

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	119

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	07 - JAUNAY-CLAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	54
CFE-CGC	42
CGT	23
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	119

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	119
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	39.666666666666664

La liste	CFDT	a obtenu	54	voix qui divisées par le QE de	39.666666666666664	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	42	voix qui divisées par le QE de	39.666666666666664	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	23	voix qui divisées par le QE de	39.666666666666664	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	07 - JAUNAY-CLAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	54	voix	-	39.666666666666664		=		14.333333333333336
La liste	CFE-CGC	a obtenu	42	voix	-	39.666666666666664		=		2.3333333333333357
La liste	CGT	a obtenu	23	voix	-	0.0		=		23.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	07 - JAUNAY-CLAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 07 - JAUNAY-CLAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
RICHE - GILLES	Vote pour CFDT
MESRINE - JEAN-LUC	Vote pour CFE-CGC
MOINE - SOPHIE	Vote pour CGT

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	08 - LOUDUN - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC08COL2CAN00008
Nom du ou des cantons	LOUDUN
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	1574
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	204
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	204
Emargements issus du vote électronique	Vi	71
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	275
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	17.47141041931385

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	1
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	7
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	8
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	196

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	196

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	08 - LOUDUN - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	2
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	3
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	3
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	5

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	262

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	08 - LOUDUN - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	118
CGT	77
CFE-CGC	67
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	262

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	262
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	87.33333333333333

La liste	CFDT	a obtenu	118	voix qui divisées par le QE de	87.33333333333333	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	77	voix qui divisées par le QE de	87.33333333333333	donnent donc	0	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	67	voix qui divisées par le QE de	87.33333333333333	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	08 - LOUDUN - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	118	voix	-	87.33333333333333		=		30.66666666666667
La liste	CGT	a obtenu	77	voix	-	0.0		=		77.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	67	voix	-	0.0		=		67.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	1	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	08 - LOUDUN - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 08 - LOUDUN - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
PRUNIER - JOEL	Vote pour CFDT
RAVENEL - LOUIS	Vote pour CFE-CGC
OUVRARD - BERNARD	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	09 - LUSIGNAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC09COL2CAN00009
Nom du ou des cantons	LUSIGNAN
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	914
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	127
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	127
Emargements issus du vote électronique	Vi	74
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	201
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	21.99124726477024

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	126

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	126

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	09 - LUSIGNAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	2
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	5
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	7
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	8

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	192

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	09 - LUSIGNAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	81
CFE-CGC	58
CGT	53
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	192

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	192
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	64.0

La liste	CFDT	a obtenu	81	voix qui divisées par le QE de	64.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	58	voix qui divisées par le QE de	64.0	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	53	voix qui divisées par le QE de	64.0	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	09 - LUSIGNAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	81	voix	-	64.0		=		17.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	58	voix	-	0.0		=		58.0
La liste	CGT	a obtenu	53	voix	-	0.0		=		53.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	09 - LUSIGNAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 09 - LUSIGNAN - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
JAMAIN - PASCAL	Vote pour CFDT
BERTAUD - DANIEL	Vote pour CFE-CGC
BIGET - GHISLAINE	Vote pour CGT

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	10 - LUSSAC-LES-CHATEAUX - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC10COL2CAN00010
Nom du ou des cantons	LUSSAC-LES-CHATEAUX
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	896
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	134
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	134
Emargements issus du vote électronique	Vi	40
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	174
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	19.419642857142858

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	4
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	5
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	129

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	129

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	10 - LUSSAC-LES-CHATEAUX - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	2
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	3
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	3
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	6
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	8

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	161

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	10 - LUSSAC-LES-CHATEAUX - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	60
CFE-CGC	53
CGT	48
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	161

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	161
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	53.666666666666664

La liste	CFDT	a obtenu	60	voix qui divisées par le QE de	53.666666666666664	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	53	voix qui divisées par le QE de	53.666666666666664	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	48	voix qui divisées par le QE de	53.666666666666664	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	10 - LUSSAC-LES-CHATEAUX - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	60	voix	-	53.666666666666664		=		6.333333333333336
La liste	CFE-CGC	a obtenu	53	voix	-	0.0		=		53.0
La liste	CGT	a obtenu	48	voix	-	0.0		=		48.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	10 - LUSSAC-LES-CHATEAUX - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 10 - LUSSAC-LES-CHATEAUX - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
CHARRIER - GUY	Vote pour CFDT
BRUNET - JEAN-MICHEL	Vote pour CFE-CGC
GILLES - MICHEL	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	11 - MIGNE-AUXANCES - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC11COL2CAN00011
Nom du ou des cantons	MIGNE-AUXANCES
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	708
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	92
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	1
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	91
Emargements issus du vote électronique	Vi	71
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	162
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	22.88135593220339

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	1
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	90

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	90

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	11 - MIGNE-AUXANCES - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	3
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	7
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	8
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	11

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	150

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	11 - MIGNE-AUXANCES - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	66
CFE-CGC	44
CGT	40
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	150

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	150
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	50.0

La liste	CFDT	a obtenu	66	voix qui divisées par le QE de	50.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	44	voix qui divisées par le QE de	50.0	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	40	voix qui divisées par le QE de	50.0	donnent donc	0	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	11 - MIGNE-AUXANCES - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	66	voix	-	50.0		=		16.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	44	voix	-	0.0		=		44.0
La liste	CGT	a obtenu	40	voix	-	0.0		=		40.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	11 - MIGNE-AUXANCES - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 11 - MIGNE-AUXANCES - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
DAUVERGNE - BRUNO	Vote pour CFDT
PENIN - YVES	Vote pour CFE-CGC
POPINET - ANNIE	Vote pour CGT

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	12 - MONTMORILLON - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC12COL2CAN00012
Nom du ou des cantons	MONTMORILLON
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	900
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	143
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	143
Emargements issus du vote électronique	Vi	71
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	214
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	23.77777777777778

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	142

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	142

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	12 - MONTMORILLON - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	1
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	2
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	4
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	4
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	8

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	205

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	12 - MONTMORILLON - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CGT	71
CFE-CGC	70
CFDT	64
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	205

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	205
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	68.33333333333333

La liste	CGT	a obtenu	71	voix qui divisées par le QE de	68.33333333333333	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	70	voix qui divisées par le QE de	68.33333333333333	donnent donc	1	siège
La liste	CFDT	a obtenu	64	voix qui divisées par le QE de	68.33333333333333	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	12 - MONTMORILLON - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CGT	a obtenu	71	voix	-	68.33333333333333		=		2.6666666666666714
La liste	CFE-CGC	a obtenu	70	voix	-	68.33333333333333		=		1.6666666666666714
La liste	CFDT	a obtenu	64	voix	-	0.0		=		64.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CGT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFDT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CGT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	12 - MONTMORILLON - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 12 - MONTMORILLON - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
BEAUR - PHILIPPE	Vote pour CFDT
CAUSSE - DANIEL	Vote pour CFE-CGC
GUERAUD - BRUNO	Vote pour CGT

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	13 - POITIERS-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC13COL2CAN00013
Nom du ou des cantons	POITIERS-1
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	342
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	56
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	56
Emargements issus du vote électronique	Vi	44
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	100
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	29.239766081871345

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	56

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	56

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	13 - POITIERS-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	2
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	3

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	97

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	13 - POITIERS-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	37
CFE-CGC	34
CGT	26
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	97

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	97
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	32.333333333333336

La liste	CFDT	a obtenu	37	voix qui divisées par le QE de	32.333333333333336	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	34	voix qui divisées par le QE de	32.333333333333336	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	26	voix qui divisées par le QE de	32.333333333333336	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	13 - POITIERS-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	37	voix	-	32.333333333333336		=		4.666666666666664
La liste	CFE-CGC	a obtenu	34	voix	-	32.333333333333336		=		1.6666666666666643
La liste	CGT	a obtenu	26	voix	-	0.0		=		26.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	13 - POITIERS-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 13 - POITIERS-1 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
GUERIN - JEAN-PAUL	Vote pour CFDT
FAUCHER - FRANCINE	Vote pour CFE-CGC
BOISSIER - FRANCIS	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	14 - POITIERS-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC14COL2CAN00014
Nom du ou des cantons	POITIERS-2
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	369
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	57
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	57
Emargements issus du vote électronique	Vi	58
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	115
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	31.16531165311653

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	57

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	57

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	14 - POITIERS-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	1
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	3
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	4
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	6

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	109

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	14 - POITIERS-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	46
CFE-CGC	43
CGT	20
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	109

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	109
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	36.333333333333336

La liste	CFDT	a obtenu	46	voix qui divisées par le QE de	36.333333333333336	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	43	voix qui divisées par le QE de	36.333333333333336	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	20	voix qui divisées par le QE de	36.333333333333336	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	14 - POITIERS-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	46	voix	-	36.333333333333336		=		9.666666666666664
La liste	CFE-CGC	a obtenu	43	voix	-	36.333333333333336		=		6.666666666666664
La liste	CGT	a obtenu	20	voix	-	0.0		=		20.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	14 - POITIERS-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 14 - POITIERS-2 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
DEFAYE - ETIENNE	Vote pour CFDT
MOREAU - ELISABETH	Vote pour CFE-CGC
BOUGOUIN - JACK	Vote pour CGT

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	15 - POITIERS-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC15COL2CAN00015
Nom du ou des cantons	POITIERS-3
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	302
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	41
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	41
Emargements issus du vote électronique	Vi	35
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	76
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	25.165562913907287

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	41

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	41

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	15 - POITIERS-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	2

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	74

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	15 - POITIERS-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	33
CFE-CGC	23
CGT	18
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	74

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	74
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	24.666666666666668

La liste	CFDT	a obtenu	33	voix qui divisées par le QE de	24.666666666666668	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	23	voix qui divisées par le QE de	24.666666666666668	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	18	voix qui divisées par le QE de	24.666666666666668	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	15 - POITIERS-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	33	voix	-	24.666666666666668		=		8.333333333333332
La liste	CFE-CGC	a obtenu	23	voix	-	0.0		=		23.0
La liste	CGT	a obtenu	18	voix	-	0.0		=		18.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	15 - POITIERS-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 15 - POITIERS-3 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
BARREAU - MARIE-BERNADETTE	Vote pour CFDT
BAUTZ - MICHEL	Vote pour CFE-CGC
ROBERT - VALERIE	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	16 - POITIERS-4 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC16COL2CAN00016
Nom du ou des cantons	POITIERS-4
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	236
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	28
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	28
Emargements issus du vote électronique	Vi	53
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	81
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	34.32203389830508

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	28

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	28

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	16 - POITIERS-4 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	2
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	3
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	3

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	78

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	16 - POITIERS-4 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFE-CGC	29
CFDT	27
CGT	22
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	78

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	78
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	26.0

La liste	CFE-CGC	a obtenu	29	voix qui divisées par le QE de	26.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFDT	a obtenu	27	voix qui divisées par le QE de	26.0	donnent donc	1	siège
La liste	CGT	a obtenu	22	voix qui divisées par le QE de	26.0	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	16 - POITIERS-4 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	2	sièges

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	1	siège

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFE-CGC	a obtenu	29	voix	-	26.0		=		3.0
La liste	CFDT	a obtenu	27	voix	-	26.0		=		1.0
La liste	CGT	a obtenu	22	voix	-	0.0		=		22.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFE-CGC	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège
La liste	CFDT	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	16 - POITIERS-4 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 16 - POITIERS-4 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
TOUZINEAU - AGATHE	Vote pour CFDT
GAUTHIER - GERARD	Vote pour CFE-CGC
HERAULT - MARYLENE	Vote pour CGT

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	17 - POITIERS-5 - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC17COL2CAN00017
Nom du ou des cantons	POITIERS-5
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	271
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	39
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	39
Emargements issus du vote électronique	Vi	41
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	80
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	29.520295202952028

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	38

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	38

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	17 - POITIERS-5 - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	2
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	2
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	2

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	77

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	17 - POITIERS-5 - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	36
CFE-CGC	22
CGT	19
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	77

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	77
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	25.666666666666668

La liste	CFDT	a obtenu	36	voix qui divisées par le QE de	25.666666666666668	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	22	voix qui divisées par le QE de	25.666666666666668	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	19	voix qui divisées par le QE de	25.666666666666668	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	17 - POITIERS-5 - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	36	voix	-	25.666666666666668		=		10.333333333333332
La liste	CFE-CGC	a obtenu	22	voix	-	0.0		=		22.0
La liste	CGT	a obtenu	19	voix	-	0.0		=		19.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	17 - POITIERS-5 - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 17 - POITIERS-5 - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
BRIGEON - ALAIN	Vote pour CFDT
AUBERT - BERNARD	Vote pour CFE-CGC
DELAHAYE - JOCELYNE	Vote pour CGT

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	18 - VIVONNE - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC18COL2CAN00018
Nom du ou des cantons	VIVONNE
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	635
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	94
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	94
Emargements issus du vote électronique	Vi	85
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	179
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	28.188976377952756

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	94

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	94

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	18 - VIVONNE - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	7
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	7
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	7

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	172

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	18 - VIVONNE - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	88
CFE-CGC	44
CGT	40
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	172

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	172
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	57.333333333333336

La liste	CFDT	a obtenu	88	voix qui divisées par le QE de	57.333333333333336	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	44	voix qui divisées par le QE de	57.333333333333336	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	40	voix qui divisées par le QE de	57.333333333333336	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	18 - VIVONNE - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège

NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	88	voix	-	57.333333333333336		=		30.666666666666664
La liste	CFE-CGC	a obtenu	44	voix	-	0.0		=		44.0
La liste	CGT	a obtenu	40	voix	-	0.0		=		40.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	18 - VIVONNE - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 18 - VIVONNE - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
BELLET - VINCENT	Vote pour CFDT
MARRET - JEAN-JACQUES	Vote pour CFE-CGC
PAIRON - JEAN-MICHEL	Vote pour CGT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	19 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Collège 2 (Salariés agricoles)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM86CIRC19COL2CAN00019
Nom du ou des cantons	VOUNEUIL-SOUS-BIARD
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	541
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	68
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	1
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	67
Emargements issus du vote électronique	Vi	53
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	120
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	22.181146025878004

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	67

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	67

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	19 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Collège 2 (Salariés agricoles)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, noms rayés, ajoutés, modification de l'ordre de présentation des candidats sur la liste, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Enveloppes de vote contenant plusieurs bulletins désignant des listes différentes (*) - CODE 5	B4	1
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	5
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	5
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	6

* Plusieurs bulletins dans une même enveloppe de vote mais désignant la même liste valent pour 1.

TOTAL SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES = total des codes à barres valides pour les VPC et des votes électroniques	S	114

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	19 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Collège 2 (Salariés agricoles)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

Nom de la liste (Organisation ou regroupement d'organisation)	Nombre de voix obtenues (par ordre décroissant)
CFDT	53
CFE-CGC	36
CGT	25
TOTAL DES SUFFRAGES RECUEILLIS	114

ATTRIBUTION DES SIEGES EN FONCTION DU QUOTIENT

Chaque liste se voit attribuer autant de siège(s) que le nombre de voix obtenues par celle-ci contient de fois le quotient électoral.

QUOTIENT ELECTORAL (calculé avec deux décimales, sans arrondissement)

Quotient électoral = nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de sièges à pourvoir :

Nombre de suffrages valablement exprimés	S	114
Nombre de sièges à pourvoir	P	3
QUOTIENT ELECTORAL (decimales comprises)	**QE = S/P**	38.0

La liste	CFDT	a obtenu	53	voix qui divisées par le QE de	38.0	donnent donc	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	36	voix qui divisées par le QE de	38.0	donnent donc	0	siège
La liste	CGT	a obtenu	25	voix qui divisées par le QE de	38.0	donnent donc	0	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	19 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Collège 2 (Salariés agricoles)

TOTAL DES SIEGES ATTRIBUES	1	siège
NOMBRE DE SIEGES RESTANT à POURVOIR	2	sièges

CALCUL DES RESTES DE CHAQUE LISTE :

Pour chaque liste, le reste correspond à la différence entre le nombre de voix qu'elle a obtenues et le produit (décimales comprises) du quotient électoral par le nombre de sièges qui vient de lui être attribués.
Quand une liste n'a pas eu de siège du fait d'un nombre de voix obtenues inférieur au quotient électoral, son nombre de voix lui tient lieu de reste. |

La liste	CFDT	a obtenu	53	voix	-	38.0		=		15.0
La liste	CFE-CGC	a obtenu	36	voix	-	0.0		=		36.0
La liste	CGT	a obtenu	25	voix	-	0.0		=		25.0

ATTRIBUTION DES SIEGES RESTANT AUX LISTES AYANT LE PLUS FORT RESTE :

Si deux listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, celui-ci sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Et si les deux listes en question ont le même nombre de voix, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

Compte tenu des restes calculés pour chaque liste, les sièges restant à pourvoir sont attribués ainsi :

La liste	CFDT	obtient	0	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CFE-CGC	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste
La liste	CGT	obtient	1	siège	au titre du plus fort reste

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance

RECAPITULATIF DES SIEGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE SYNDICALE ET LISTE NOMINATIVE DES DELEGUES ELUS DU 2EME COLLEGE

La liste	CFDT	a obtenu	1	siège
La liste	CFE-CGC	a obtenu	1	siège

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2
	Circonscription	19 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Collège 2 (Salariés agricoles)

La liste	CGT	a obtenu	1	siège

Liste nominative des délégués élus du 2ème collège de la circonscription de : 19 - VOUNEUIL-SOUS-BIARD - Collège 2 (Salariés agricoles)

Nom - prénom des candidats élus	Liste Syndicale
JOURDAIN - NICOLE	Vote pour CFDT
MOREAU - MARCEL	Vote pour CFE-CGC
ALLEAUME - CLAUDE	Vote pour CGT

ÉLECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	**Caisse de**	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2ème

Le présent procès-verbal, établie par Mme ou M

Président de la Caisse de MSA ou son représentant, a été transmis pour ce que doit au Président de la Commission Electorale

OBSERVATIONS DES DELEGUES DES CANDIDATS (*)

Nom prénom	Qualité	Observation	Signature
Nombre de lignes			

** Les délégués des candidats du 2ème collège ont le droit de faire inscrire au procès-verbal leurs observations (article R 723-67 du CRPM)*

La Commission Electorale, après avoir procédé au recensement des votes adopte le présent procès-verbal et proclame les résultats des élections des délégués cantonaux et de leurs suivants de liste du 2ème Collège pour

La caisse de MSA de MSA POITOU

Département de VIENNE

Le présent procès-verbal a été dressé **le 06 février 2020 et clos à 18** en double exemplaire.

Le Président de la CMSA ou son représentant (signature)

Les assesseurs (délégués des candidats du 2ème collège)

Nom prénom	Collège	Signature

Le Président de la Commission Electorale ou son représentant (signature)

Les membres présent, (pour signature)

ELECTIONS MSA
VOTER. C'est utile !

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	VIENNE
	Collège	2ème

Titulaires Nom prénom	Signature	Suppléants Nom prénom	Signature
TOUZALIN Rémi			
FOU Wilfrid			
ROBIN Marie			
DEFAYE Etienne			